

Compte-rendu du conseil du Jeudi 27 octobre à 20 H 00

Présents : Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Christophe MARION, Martine RAISON, Pascal Simonet.

Absente excusée : Roseline PACCARD.

Secrétaire : Anne-Marie PEGUILLET.

- Le compte-rendu du conseil du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

- Délibération N° 38 : La destination des coupes 2023 (affouage sur les parcelles 9 et 11, éclaircies de sapins sur les parcelles 4, 5 et 6) présentée par l'ONF est approuvée à l'unanimité.

- Délibération N° 39 : Après présentation par le maire de l'attribution de compensation 2022, le compte-rendu du transfert des charges notifié par la CLECT est approuvé à l'unanimité.

- Délibération N° 40 : Une subvention de 200 € est attribuée à l'association « La Pannessiéroise » afin de l'aider dans sa fonction d'animation du village.

- Délibération N° 41 : Le maire présente le plan de financement des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement du lotissement. A partir de ce document, une demande de subvention sera adressée aux services de la Préfecture. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération N° 42 : Le prix du lot de l'affouage 2022 / 2023 est fixé à 50 €.

- Délibération N° 43 : En raison de l'embauche d'un salarié à mi-temps au cours de l'été, il est nécessaire de modifier la ligne budgétaire correspondant aux salaires versés. Il est proposé de prélever 2500 € du compte 615221 pour les attribuer au compte 6451. Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

- Délibération N° 44 : En raison d'un manque de décision de la Communauté d'Agglomération ECLA en matière de définition de la part communautaire de la taxe d'aménagement, le maire propose au Conseil Municipal de conserver le taux actuel de cette taxe qui s'élève à 2% du montant des travaux. Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours. Les travaux de réfection de la rue de Jeanne d'Arc sont terminés, sauf l'enlèvement des anciens poteaux. Un aménagement est à l'étude afin de limiter la vitesse sur cette portion de rue ainsi qu'au carrefour entre la route des champs Fleuris et celle de Mercenet.

La réhabilitation de la station d'épuration est reportée au début de l'année prochaine.

- Vente des parcelles du lotissement. Le maire a signé le 27 octobre la vente de la parcelle N°1 du lotissement à Madame Clerc et Monsieur Deliaval. Bienvenue aux futurs habitants de notre commune.

- ECLA : Le maire présente le financement de la voirie communautaire et la charge qu'elle représente pour la commune. (17 500 € par an).

La prise de compétence par ECLA de la planification en matière d'urbanisme et la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont à nouveau discutés lors de la séance, avec une analyse des différents aspects de cette action liée à la loi « Climat et résilience » qui limite les possibilités d'imperméabilisation des sols, et donc de construire. Au terme d'un long processus qui voit la Région établir un volume de terrains à partager entre les différents SCOT, puis de ceux-ci aux Communautés de communes, et enfin aux communes, la part d'ECLA représente 52 % des surfaces construites entre 2010 et 2020, environ 78 hectares. Dans le cas d'une prise de compétence par ECLA, la commune perd la main en ce qui concerne la possibilité d'établir son propre plan d'urbanisme au profit de la communauté d'agglomération. Par contre, si le PLUI est rejeté comme il l'a été au cours des années passées, la commune devra revoir son propre PLU avant 2027, date où l'existant sera déclaré caduc. Sans nouveau PLU, la commune n'aura plus la possibilité de délivrer des autorisations d'urbanisme. Devant la difficulté à se prononcer, le vote du Conseil Communautaire a été repoussé afin que les délégués soient mieux informés. Après discussion, il est décidé que les membres du Conseil municipal qui le souhaitent puissent suivre une réunion d'information à Perrigny le 15 novembre avant de décider, lors de la réunion du Conseil le 16, ce qui sera l'avis de la commune de Pannessières, avis que le maire portera lors du vote du 17 novembre lors du vote au Conseil Communautaire.

- Projet d'aménagement du lavoir de Mercenet. Gaël Monneret présente des images du lavoir et de l'ancienne station de pompage de Mercenet situé à l'une des entrées du village. Ce lieu bucolique, chargé d'histoire, mérite d'être réhabilité. Comptant sur la participation de volontaires pour aider à la réalisation, Gaël est chargé d'étudier quels travaux sont nécessaires pour rendre cet espace plus agréable et plus accueillant, en lui redonnant peut-être son cadre ancien.

- Questions diverses :

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 H 30 devant le monument aux morts, avec la participation des membres du Conseil, des Anciens Combattants et de la fanfare de Conliège. Tous les habitants sont invités à participer à ce rappel de l'histoire et à l'hommage aux morts de la guerre 14 /18. Un Vin d'honneur, servi à la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie, permettra de découvrir l'exposition de photographies réalisées par les élèves de Monsieur Giroud qui cultivent l'art de l'image au sein de « La Pannessiéroise ».

- Les membres du CCAS se réuniront le mardi 8 novembre pour préparer les fêtes de fin d'année.

- Une réunion aura lieu le 6 décembre pour préparer le bulletin municipal de fin d'année.

- La vente des brioches au profit de l'APEI a repris cette année avec succès.

- Monsieur le Docteur Fournier donnera une conférence le 18 novembre à 20 h 00 dans la salle des fêtes de Pannessières, conférence dont le thème sera la lutte contre le cholestérol.

La séance est close à 11 H 00.

Le Maire : M.Monnet